

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Mardi 30 novembre 2021 à la salle des fêtes de Belleau sous la présidence de
Monsieur Philippe BARTHELEMY - Maire,**

Ordre du jour :

1. délibération : approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 octobre 2021,
2. délibération : les programmes de travaux de sécurité routière à Belleau + pose de panneaux + signalisation réglementaire, et le programme des trottoirs à Lixières, non réalisés en 2021, seront réinscrits au BP 2022 avec ouverture des crédits nécessaires à leur réalisation,
3. délibération : nouveau tarif location bureau à la mairie de Manoncourt-sur-Seille SIM SEILLE MEDIAN à compter du 1^{er} janvier 2022,
4. délibération : décision modificative N°3 au BP 2021 (règlement facture EUROVIA d'un montant de 1314,00 € TTC relatif à des frais d'études pour le dossier sécurité routière à Belleau,
5. délibération : reprise du terrain de foot à Belleau par un nouveau club de foot (en création actuellement),
6. délibération : nouvelle nomination entrée de Lixières pour les habitations sises 2 chemin du Breuil (atelier communal), 2bis chemin du Breuil (appartement communal loué au-dessus de la mairie), et celle de M. SALM Loïc dont la porte d'entrée est chemin du Breuil et non plus 1 rue de Jeandelaincourt suite à création de garages,
7. délibération : fixation du nouveau taux de la taxe d'aménagement pour 2 parcelles situées au Petit Closé à Belleau,
8. délibération : état d'admission en non-valeur de 4 261,45 € (décision d'effacement de la dette de Monsieur DEBART Julien par la commission de surendettement),
9. délibération : subvention à MAN (Manoncourt Animation Nature) pour Noël 2021,
10. délibération : révision tarifs des salles des fêtes des 5 villages,
11. délibération : demande de subvention à la DATE (Direction des Appuis Territoire et Environnement – Conseil Départemental) au titre des amendes de police pour le programme de sécurité routière à Belleau.

Informations diverses :

1. date du prochain conseil municipal,
2. projet éolien.

Présent (s) (es) : Philippe BARTHELEMY, Haja RAKOTONDRAMANITRA, Michel BOULANGER, Guy PAILLON, Bruno SANTILLI, Nicolas FAVIER, Stéphane JARDIN, Christelle TRONCY, Sandrine FAYON, Vincent PETITJEAN.

Présent (s) (es) par procuration : Clément FRANIATTE a donné procuration à Philippe BARTHELEMY et Julien URBAN a donné procuration à Sandrine FAYON.

Absent (s) (es) excusé (s) (ées) : Nadine POLLOT et Matthieu GEOFFROY.

Absent non excusé : Philippe JOLIOT.

Secrétaire de séance : Haja RAKOTONDRAMANITRA.

Secrétaire administrative : Evelyne KLEIN

Nombre de conseillers en exercice : 15

La séance a été ouverte à 20h30.

1.approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du Mardi 19 octobre 2021 :

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du mardi 19 octobre 2021.

2.les programmes de travaux sécurité routière + pose de panneaux + signalisation réglementaire et le programme des trottoirs à Lixières (rue des Francs), non réalisés en 2021, seront réinscrits au BP 2022 avec ouverture des crédits nécessaires à leur réalisation :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le programme de travaux sécurité routière à Belleau comprenant des travaux de voirie + pose de panneaux et signalisation réglementaire, ainsi que le programme de travaux de création de trottoirs à Lixières inscrits au BP 2021 et qui ne pourront pas être réalisés en 2021, soient réinscrits au BP 2022 avec ouverture des crédits nécessaires à leur réalisation, suivant détail ci-dessous :

Programme sécurité routière à Belleau (bordures ilôts engravées) : 62 948,93 € TTC

+ pose panneaux : 10 755,88 € TTC

+ signalisation marquage au sol : 2 673,00 € TTC

Soit un total de 76 377,81 € TTC.

Programme trottoirs à Lixières (rue des Francs) : 12 602,18 € TTC (voirie solution de base) + 11 288,89 € TTC (trottoirs solution de base).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité que ces travaux soient réalisés en 2022 et valident l'ouverture de crédits au BP 2022 pour les programmes de travaux à Belleau et à Lixières inscrits au BP 2021 et non réalisés en 2021.

3.nouveau tarif de location du bureau à la Mairie de Manoncourt-sur-Seille à SIM SEILLE MEDIAN à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bureau de la Mairie de Manoncourt sur Seille est loué à SIM SEILLE MEDIAN depuis le 1^{er} janvier 2021 pour un tarif de 150,00 €/mois.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les Syndicats de la Seille vont fusionner et que la location du bureau à Manoncourt va être réétudiée.

Aussi afin de ne pas changer SIM SEILLE MEDIAN de bureau, le Maire propose de passer le tarif de location à 50,00 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 2 abstentions de fixer le nouveau loyer du bureau de la mairie de Manoncourt-sur-Seille à SIM SEILLE MEDIAN à 50,00 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022 pour essayer de maintenir la présence du syndicat dans notre commune.

4. décision modificative au BP 2021 (règlement facture EUROVIA d'un montant de 1 314,00 € relative à des frais d'études pour le dossier sécurité routière à Belleau)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération au BP 2021 pour régler la facture EUROVIA d'un montant de 1 314,00 € TTC relative à des frais d'études pour le programme de sécurité routière à Belleau.

Cette facture doit être mandaté l'article 2031 en investissement.

Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits à cet article, d'où la nécessité de prendre la décision modificative suivante :

Section investissement :

- ✓ article 020 – dépenses imprévues : - 1 314,00 €
- ✓ article 2031 – frais d'études : + 1 314,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative tel que présenté.

5.reprise du terrain de foot à Belleau par un nouveau club de foot (en création actuellement) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été contacté par trois personnes qui souhaitent créer un club de football au sein de la commune de Belleau. Leur objectif est de réhabiliter ce club à l'aide de 2 équipes séniors : l'une sera masculine et l'autre féminine.

Le nom « AS BELLEAU » sera conservé. Ils projettent de mettre en place des événements afin de présenter le club et attirer le maximum de personnes et surtout de potentielles recrues venant de nos villages et de la communauté de commune de Seille et Grand Couronné.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité à la création d'un nouveau club de foot au sein de la commune, et accepte de mettre à leur disposition le terrain de foot sur le plateau du Buzion.

6. nouvelle nomination entrée de Lixières pour les habitations sises 2 chemin du Breuil (atelier communal), 2 bis chemin du Breuil (appartement communal loué au-dessus de la mairie) et celle de M. SALM Loïc dont la porte d'entrée est chemin du Breuil et non plus 1 rue de Jeandelaincourt suite à création de garages :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'attribuer une nouvelle nomination à l'entrée du village de Lixières pour les habitations sises 2 chemin du Breuil (atelier communal), 2 bis chemin du Breuil (appartement communal au-dessus de la mairie actuellement loué) et l'habitation de M. SALM Loïc dont la porte d'entrée est chemin du Breuil et non plus 1 rue de Jeandelaincourt suite à la création de garages.

Après avoir consulté les élus de Lixières, il est proposé que ces habitations soient référencées sous l'adresse suivante après validation de cette délibération par les Services de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, à savoir :

L'adresse de l'atelier-garage communal sera : 2 rue du Lavoir,

L'adresse de l'appartement communal au-dessus de la mairie sera : 2bis rue du Lavoir,

et l'adresse de l'habitation de M. SALM Loïc sera : 1 rue du Lavoir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la proposition de l'ensemble des élus, le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle nomination de l'entrée de Lixières, à savoir rue du Lavoir.

7.fixation du nouveau taux de la taxe d'aménagement pour 2 parcelles situées au Petit Closé à Belleau (parcelles AH N° 55 et AH N°156) :

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

8.état d'admission en non-valeur de 4 261,45 € (décision d'effacement de la dette de M. DEBART Julien (ex-locataire de l'appartement communal au-dessus de la mairie de Lixières par la commission de surendettement) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a réceptionné de la Trésorerie de Nancy Municipale un état d'admission en non-valeur (loyers impayés de Monsieur Julien DEBART) pour un montant de 4 261,45 € (suite à la décision et l'effacement de la dette de notre ex-locataire par la commission de surendettement).

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'état d'admission en non-valeur ci-dessus énoncé mais uniquement parce qu'ils n'ont pas le choix et déplorent que la commune n'ait plus aucun recours après la décision de la commission de surendettement.

Un mandat à l'article 6542 de 4 261,45 € sera établi pour régularisation comptable.

9.subvention à MAN (Manoncourt Animation Nature) pour Noël 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a réceptionné une demande de subvention de MAN (Manoncourt Animation Nature) pour réaliser des décorations de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 5 voix contre de leur attribuer une subvention d'un montant de 100,00 € pour Noël 2021.

10.révision tarifs des salles des fêtes des 5 villages :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de réviser les tarifs de location des salles des fêtes de nos villages.

Il présente aux élus une proposition de tarifs applicable au 1^{er} décembre 2021, selon tableau détaillé comme suit :

	Salle des fêtes de Belleau
journée de 10H00 à 20H00	80,00 €
week-end du samedi 10H00 au dimanche 20h00	150,00 €
	+ électricité : 0,20 €/kwh
	caution : 300,00 €
	Salle des fêtes de Lixières
journée de 10h00 à 20H00	60,00 €
week-end du samedi 10h00 au dimanche 20h00	110,00 €
	+ électricité : 0,20 kwh
	caution : 300,00 €
	Salle des fêtes de Manoncourt
journée de 10h00 à 20h00	60,00 €
week-end du samedi 10h00 au dimanche 20h00	110,00 €
	+ électricité : 0,20 € kwh
	caution : 300,00 €
	Salle des fêtes de Serrières
journée de 10h00 à 20h00	50,00 €
week-end du samedi 10h00 au dimanche 20h00	80,00 €
	+ électricité : 0,20 € kwh
	caution : 300,00 €

Pour les personnes extérieures à la Commune, une majoration de 30,00 € sera appliquée sur le tarif à la journée et au week-end.

Pour la vaisselle, une majoration de 20,00 € sera appliquée au tarif journée et week-end pour les habitants des 5 villages de Belleau et les personnes extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 10 voix pour et 2 abstentions les nouveaux tarifs de location des salles des fêtes à compter du 1^{er} décembre 2021.

11.demande de subvention à la Date (Direction des Appuis Territoire et Environnement – Conseil Départemental) au titre des amendes de police pour le programme de sécurité routière à Belleau :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve à l'unanimité** le projet de travaux de sécurité routière à Belleau selon devis chiffrés par :
 - EUROVIA pour un montant de 52 457,44 € HT soit 62 948,93 € TTC,
 - LACROIX City (panneaux signalisation) pour un montant de 8 963,23 €. HT soit 10 755,88 € TTC,
 - Lorraine Marquage Signalisation pour un montant de 2 227,50 € HT soit 2 673,00 € TTC
- Soit un montant total de travaux de 63 648,17 HT soit 76 377,81 € TTC,**

- ✓ **décide** de sa réalisation au cours de l'année 2022,
- ✓ **confirme** que le projet n'a fait l'objet qu'un commencement d'exécution,
- **sollicite** du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
- **s'engage** à inscrire cette dépense en section investissement du budget 2022, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- **s'engage** à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet ...),
- Ci-joint, devis détaillés de l'opération.

la séance a été levée à 23h00.

Le Maire,
Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.